



HAL
open science

Licence Sécurité environnement qualité

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Sécurité environnement qualité. 2010, Université Montpellier 1 - UM1. hceres-02035778

HAL Id: hceres-02035778

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02035778>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Licences– Vague A

ACADÉMIE : MONTPELLIER

Établissement : Université Montpellier 1

Demande n° S3110054387

Domaine : Droit, économique, gestion

Mention : Sécurité, environnement, qualité

Présentation de la mention

La licence mention Sécurité, environnement, qualité (SEQ) de l'Université Montpellier 1 propose une formation spécialisée et fortement marquée par la professionnalisation sur le thème large du développement durable.

Issue d'une ancienne licence IUP (créée en 1997) recrutant après le DEUG, elle avait été habilitée en 2007 comme mention autonome de manière temporaire, son évolution en un parcours de la mention Droit ayant été préconisée. Il est apparu tant à la Faculté de Droit qu'à l'Université Montpellier 1 que cette solution ne convenait guère du fait de la pluridisciplinarité de cette formation qui associe à égalité ou presque, dans son recrutement et dans ses enseignements, les disciplines scientifiques et les sciences sociales. Il est donc demandé le maintien de cette mention avec une extension en L2.

Accessible à un public diversifié, après une 1^{ère} année validée en Sciences ou en Droit, cette licence vise à former des techniciens travaillant dans les domaines de la santé au travail, de la qualité dans l'entreprise et de l'environnement. Spécialisée, elle ne propose, de fait, pas de passerelles vers d'autres formations générales. La 2^{ème} année de formation apporte les bases de sciences et de droit plus spécifiquement requises pour la mention SEQ (environnement et entreprise au sens large). Elle développe aussi une culture forte de l'entreprise. Il s'agit en fait, même si ce n'est pas assez clairement exprimé dans le dossier, d'une année destinée à donner à une population étudiante par nature hétérogène un bagage scientifique commun minimal pour assurer une bonne poursuite d'études.

La 3^{ème} année se tourne très pratiquement vers le monde professionnel grâce à un suivi individuel du projet professionnel de chaque étudiant et à un stage de 8 semaines en fin de licence. Cette licence spécialisée ouvre sur un master Sécurité, environnement, qualité (SEQ) de l'Université Montpellier 1 qui est choisi par la presque totalité des diplômés de licence.

Avis condensé

• Avis global :

La mention propose des objectifs de formation et de professionnalisation pertinents. Elle combine de façon intéressante l'acquisition de connaissances dans les domaines juridique et scientifique avec le développement et la mise en œuvre de compétences transversales. Les enseignements qu'elle offre et les modalités d'évaluation des étudiants répondent parfaitement aux objectifs fixés. Les titulaires de cette licence générale peuvent poursuivre leurs études « naturellement » dans le master SEQ, voire dans d'autres masters.

Néanmoins, le dossier, et la formation elle-même, présentent des faiblesses. Le dossier est incomplet et imprécis sur nombre de points, parfois essentiels, comme le nombre d'étudiants inscrits dans la formation ou les modalités de recrutement des étudiants puisque la formation a une capacité d'accueil limitée. La formation, dont la qualité et l'efficacité sont incontestables, s'éloigne quant à elle largement de l'esprit et de la lettre des arrêtés d'avril 2002 régissant la licence puisqu'il s'agit d'une formation sélective et spécialisée et qui, de plus, ne respecte pas certains points précis de la réglementation (place écrasante des cours magistraux dans la formation). Par ailleurs,



les organes de pilotage de la formation ne sont pas structurés. L'équipe pédagogique mono-disciplinaire s'appuie sur un seul domaine de formation (Droit) alors qu'elle devrait être pluridisciplinaire conformément aux objectifs de la formation. L'évaluation des enseignements (UE) et de la formation se met à peine en place cette année. L'analyse des futurs résultats et leurs conséquences sur l'évolution de la formation ne sont pas même évoqués. Toute faiblesse ou lacune est particulièrement surprenante dans une formation issue d'un IUP avec une expérience accumulée sur plus d'une dizaine d'années.

Enfin, la forte professionnalisation offerte n'est pas exploitée pour une entrée dans le monde professionnel en sortie de licence, alors que d'après le dossier des opportunités d'emploi existent.

- Points forts :

- Pluridisciplinarité réelle du projet pédagogique.
- Ouverture de la L2 permettant une mise à niveau d'une population étudiante hétérogène.
- Professionnalisation intelligente, forte et progressive favorisant l'aide à la réussite.
- Modalités d'évaluation des étudiants très pertinentes.
- Très bonne connexion et poursuite en master SEQ Montpellier 1.

- Points faibles :

- Equipe pédagogique non pluridisciplinaire pour une formation à vocation pluridisciplinaire.
- Simple ébauche d'évaluation en 2009-2010.
- Non-conformité à l'article 13 de l'arrêté d'avril 2002 concernant la part occupée par les cours magistraux et, au-delà, manque de cohérence de la stratégie pédagogique.
- Absence de concordances entre le dossier et les contenus de la fiche RNCP et de l'annexe descriptive.
- Forte spécialisation précoce depuis l'ouverture de la L2 sans passerelle.
- Absence de valorisation de la forte professionnalisation dès la licence.

- NOTATION GLOBALE (A+, A, B ou C) : B

- Recommandations pour l'établissement :

Des pistes d'amélioration peuvent être proposées sur les points faibles identifiés. Concernant la mise en conformité avec l'arrêté de licence, des enseignements de travaux dirigés pourraient remplacer une bonne partie des cours magistraux, notamment dans les UE « compétences » et « outils ». Concernant le pilotage et la spécialisation précoce, cette formation pourrait être présentée comme un parcours mutualisé entre les formations de licence générale de Droit et de Biologie (licences d'origine des étudiants). Cette structure permettrait des interactions plus intenses dans le pilotage entre les deux piliers fondamentaux de la formation et aussi de proposer aux étudiants des passerelles « accompagnées » vers les formations mono-disciplinaires correspondantes en cours de L2 ou entre L2 et L3. Enfin, le niveau de professionnalisation « technicien » pourrait être « exploité » en proposant une licence professionnelle SEQ (au sens strict du terme) partiellement mutualisée avec le L3 de la formation générale permettant aux étudiants désireux de ne pas poursuivre en master de bénéficier de ce label reconnu. Ce type de formation permettrait aussi de valoriser aux yeux des étudiants et du monde socio-économique les formations de niveau licence.

Avis détaillé

1 ● Pilotage de la licence :

L'équipe pédagogique de cette formation bi-disciplinaire n'est pas pluridisciplinaire. Plus précisément, les scientifiques sont absents alors que l'ouverture de la formation sur les deux années de L2 et L3 a clairement renforcé la formation en Sciences. Les différentes missions de l'équipe pédagogique ne sont ni identifiées ni réparties.



Le comité de pilotage est plus ouvert, notamment aux professionnels, mais les scientifiques ne sont toujours pas représentés dans cette structure. Ses missions, objectifs et mode de fonctionnement ne sont pas décrits. Sur deux critères importants pour le pilotage que sont la connaissance et le suivi de la population étudiante accueillie et l'évaluation, aucune information chiffrée n'est disponible. L'impact sur le pilotage de la formation de ces données n'est pas abordé. La valorisation de la formation est assurée par des actions diverses et nombreuses auprès des étudiants et des entreprises publiques et privées.

2 • Projet pédagogique :

Les objectifs de la formation sont clairement établis et la formation se positionne de façon pertinente dans le paysage universitaire et socio-économique. La nature, la diversité et l'équilibre entre les enseignements proposés sont cohérents avec les objectifs. En plus de la formation fondamentale, qui s'appuie réellement sur les deux piliers juridiques et scientifiques, plusieurs enseignements permettent l'acquisition de compétences additionnelles et transversales tout au long du cursus.

Les connaissances sont évaluées essentiellement en contrôle continu. Ces compétences sont évaluées au sein d'UE spécifiques, mais aussi par l'intermédiaire des UE de formation fondamentale juridique et scientifique. L'entrée dans le monde professionnel est progressive et accompagnée dès le L2. Elle s'accroît en L3 et se termine avec un stage de 2 mois au dernier semestre.

Concernant la structure des enseignements, les cours magistraux représentent la totalité et 5/6 des enseignements respectivement en L2 et L3. En ce sens, elle n'est pas conforme à l'arrêté de licence de 2002 (50 % de cours magistraux au maximum). Cette structure paraît, de plus, peu compatible avec une démarche « compétences » et la professionnalisation qui sont deux atouts de cette formation.

L'annexe descriptive au diplôme et la fiche RNCP contiennent des informations non cohérentes avec la description générale de la formation, notamment sur les intitulés et ECTS des UE, sur le niveau des compétences acquises et sur le devenir des étudiants.

L'évaluation s'organise et deviendra systématique en 2009-2010 pour les enseignements. Il aurait été intéressant d'avoir accès à la fiche d'évaluation des UE qui sera utilisée et de pouvoir apprécier le travail du comité de pilotage sur l'évaluation de la formation. Les étudiants pourraient aussi être associés à cette dernière d'autant que la plupart poursuivent en master SEQ sur place.

3 • Dispositifs d'aide à la réussite :

Concernant l'accompagnement des étudiants en cours de formation, très peu d'informations sont disponibles. Etant donné la diversité du public, des enseignements spécifiques et dédiés à la remise à niveau pourraient être envisagés, même si, de fait, la L2, dans son ensemble, a cette vocation. Pour les enseignements de méthodologie du travail universitaire, les informations fournies dans la fiche d'auto-évaluation montrent que l'organisation est informelle, notamment en L2.

Concernant la progression, deux éléments sont importants à noter. L'élaboration du projet professionnel est progressive et permet une réelle construction solide inscrite dans le temps. En revanche, la spécialisation est très présente dès le L2 et aucune passerelle n'est proposée pour des réorientations même si celles-ci sont probablement assez rares.

4 • Insertion professionnelle et poursuite d'études choisies :

Cette formation ouvre directement sur un master de la même spécialité (SEQ) proposé à l'Université Montpellier 1. La quasi-totalité des étudiants poursuivent leurs études en intégrant ce master. De ce fait, la question de l'insertion professionnelle au sortir de la licence ne se pose pas véritablement. Il en est de même pour la préparation de l'orientation. Le taux de réussite des étudiants en master n'est pas fourni ni leur devenir, ce qui est fort gênant.

L'ouverture sur le monde professionnel est bonne et passe par l'intervention de professionnels du domaine de spécialité dans les enseignements, dans le comité de pilotage, par la présence d'un stage en entreprise en fin de L3 et de contrats d'apprentissage. On peut néanmoins regretter l'absence de certaines informations comme le volume horaire assuré par les professionnels, leur impact sur l'évolution de la formation et le fonctionnement pratique de l'apprentissage ainsi que les effectifs bruts d'étudiants concernés.